

Quand une école privée imite McDonald's

Luc Allaire

allaire.luc@csq.qc.net

Que l'on travaille dans un McDonald's ou dans une école privée, il est très difficile de se syndiquer ou de s'affilier à une centrale syndicale. C'est pourquoi le mouvement syndical a revendiqué, pendant des années, une modernisation du Code du travail. Cependant, le projet de loi, qui a été adopté en juin, ne répond pas aux attentes exprimées sur plusieurs aspects.

Les centrales syndicales ont néanmoins obtenu la mise sur pied d'une Commission des relations du travail afin d'assurer l'application diligente et efficace de la procédure d'accréditation. « Une telle commission est essentielle, car les employeurs multiplient systématiquement les tracasseries juridiques et administratives pour empêcher la syndicalisation ou l'affiliation à une centrale syndicale », affirme la présidente de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ), Francine Lamoureux.

Par exemple, les enseignantes et enseignants du Collège français de Longueuil, secteur primaire, tentent depuis plusieurs années de s'affilier à la Centrale des syndicats du Québec, sans succès. « L'employeur s'est fort bien accommodé, pendant la majeure partie des 25 dernières années, d'un syndicat indépendant dont les dirigeants ne s'opposaient jamais au patron, précise Mme Lamoureux. Les statuts du syndicat comportaient d'ailleurs une clause pour bloquer toute affiliation à une centrale syndicale. Ainsi, il faut l'assentiment de 70 % des membres pour entamer toute démarche d'affiliation. »

« Or, ajoute Maurice Monette, vice-président de la FPEP, l'employeur a embauché de nombreuses personnes qui ont des liens familiaux ou d'affaires

avec les membres du conseil d'administration. Et, comme par hasard, toutes ces personnes sont défavorables à une vraie centrale syndicale. De plus, des menaces ont été proférées aux employés à statut précaire à l'effet que leur contrat pourrait ne pas être renouvelé s'ils se présentaient à une assemblée syndicale. »

Mais, avec l'arrivée d'un nouvel exécutif à la tête du syndicat, le personnel de ce collège a décidé de se battre. Depuis un an, il tente d'amender les statuts du syndicat; ce qui demande l'accord des deux tiers. Cependant, des enseignants, qui sont apparentés à la direction du collège, ont demandé et obtenu une injonction pour empêcher la tenue d'une assemblée générale le 12 février 2001. Le collège a obtenu une seconde injonction pour bloquer la tenue de l'assemblée générale, le 12 mars. Finalement, l'assemblée syndicale a pu se tenir le 23 avril.

« Mais, coup de théâtre ! Les membres propatronaux ont fait signer des cartes à sept nouveaux membres opposés à l'affiliation syndicale, cinq minutes avant le début de l'assemblée générale, dénonce Francine Lamoureux. Résultat : la proposition de modification des statuts a été battue par un tiers de 1 %; 21 personnes ont voté pour et 11 personnes ont voté contre. » Comme tactique antisyndicale, McDonald's n'aurait pas pu faire mieux !

La Fédération du personnel de l'enseignement privé poursuit néanmoins son travail pour syndiquer le personnel de plusieurs établissements privés ou pour favoriser son affiliation à la CSQ. ⑥



Francine Lamoureux

MAURICE MONETTE